

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 19 juillet 2021

Date de l'annonce publique : 12/07/2021

Date de la convocation des conseillers : 12/07/2021

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant	
Absences	BRIX, conseillère (excusée)	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	12
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	12
Référence	CC.2021-7-19 - 3.2	
Point de l'ordre du jour	3.2	
Objet	<b>Nouvelle convention de collaboration dans le cadre de la collecte sélective des PMC en vue de leur valorisation.</b>	

### Le conseil communal,

Vu la convention du 3 juin 2021 avec l'association sans but lucratif de droit luxembourgeois VALORLUX relative à l'organisation de collectes sélectives de déchets d'emballages ménagers :

Considérant qu'il s'agit d'une nouvelle convention de collaboration dans le cadre de la collecte sélective des PMC (plastique, boîtes métalliques, cartons à boisson) qui prend effet le 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;

Considérant que cette convention est conclue pour une première période s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2022 et est tacitement reconductible d'année en année ;

Considérant que la nouvelle convention prévoit un élargissement de la collecte d'emballages en plastique dans le sac bleu Valorlux : en plus des fractions habituelles telles que bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boisson, les pots, gobelets, barquettes, films et sacs en plastique peuvent dorénavant aussi être collectés ;

Considérant que la convention du 3 juin 2021 remplace celle du 12 mai 2011 ;

Vu la délibération du 18 mai 2011 portant approbation de la convention signée le 12 mai 2011 avec l'association sans but lucratif de droit luxembourgeois VALORLUX relative à l'organisation de collectes sélectives de certains déchets d'emballages ménagers ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver la convention du 3 juin 2021 avec l'association sans but lucratif de droit luxembourgeois VALORLUX relative à l'organisation de collectes sélectives de déchets d'emballages ménagers.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 26 juillet 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,